Image not found or type unknown

droits d'inscription à une association

Par **isabelle le besnerais**, le **05/04/2013** à **00:52**

Bonjour,
Je voudrais savoir si je peux légalement me faire rembourser de cours d'anglais que j'ai payés pour l'année. En effet, j'avais la motivation mais je me suis rendue compte que je ne pouvais pas y aller à chaque fois ayant des déplacements pour mon travail.
L'association m'a répondu que les cours n'étaient pas remboursés "sauf force majeure".
Merci de votre réponse.
Isabelle LE BESNERAIS

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés